

Compte rendu de l'entretien de Monsieur l'Auditeur militaire N. Van Winsen et le colonel Vincent, chef de la CTM le 8 aout 1994.

Le colonel Vincent est arrivé au Rwanda le 4 aout 1990 comme chef du projet "ESM" à Kigali. A coté de ce projet il y avait encore les projets " Centre medico-social" à Kanombe et "Commando" à Bigabwe. A la date précitée il y avait comme assistance technique militaire: la Belgique (CTM 20 pers.), la France (MAM 20 pers.) s'occupant de la gendarmerie, des Para et des RECCE) et l'Allemagne (6 pers.) pour le génie.

Le 1 juillet 1991 le colonel est devenu chef de mission et a été remplacé comme chef de projet ESM d'abord par le LtCol BEM Anthierens jusqu'au 1 aout 1993 et ensuite par le LtCol Duvi- vier.

Lors des évènements de 1990, les francais sont arrivés de Bangui, avec une compagnie, un jour avant le bataillon belge de para commando à savoir le 4 octobre 1990. Les belges sont repartis au début du mois de novembre et ce départ a été très mal ressenti par les Rwandais. A ce ressentiment s'est encore ajoutée une certaine rancoeur de la part des Rwandais à l'é- gard des belges en raison de l'embargo sur les armes déjà payées. Les francais, par contre, sont restés en s'installant principalement dans les batiments de l'aéroport (2e étage) et avec leur PC en face de l'hotel du Méridien. Cette présence francaise évoluait selon les circonstances du moment : ainsi lors de l'offensive FPR du 5 juin 1992, lorsque des poches FPR ont été créées sur le territoire rwandais, la France a dépêché 3 compagnies au Rwanda et a fourni un renfort appréciable en

armes (e.a. des canons de 105 mm). Au cours de l'offensive FPR du 8 février 1993 quatre compagnies ont été envoyées au Rwanda notamment pour ceinturer la ville de Kigali menacée par le FPR arrivé à 20 Km de la capitale. Suite au cessez le feu du 9 mars 1993 le FPR s'est retiré dans ses poches et la zone démilitarisée fut contrôlée par GOM sous la direction d'un général Nigérien.

De plus la France a appuyé la montée en puissance de la FAR en envoyant d'une part des conseillers d'EM et d'autre part des officiers en sous-officiers instructeurs. Leur nombre total avoisinait les 80. Ils étaient connus sous le cycle de DAMI (Det Ass Mil Instr). Leur commandant était initialement le colonel Chollet et ensuite le colonel Maurin. On les retrouvait essentiellement à Kigali, à Gabiro et à Mukamira; A remarquer que l'armée rwandaise était passée d'un effectif de 7.000 hommes en Nov 1990 à 35.000 en juin 1991. Cette évolution était vraiment trop rapide tant au plan du recrutement qu'à celui du cadre et du matériel et c'est également en juin 1991, lors de création du multipartisme que le vénin s'est installé dans l'armée (les hutus ne s'entendaient plus entr'eux et se diversifiaient selon les régions d'origine).

Il y avait donc au Rwanda trois sortes de militaires français:

- l'assistance technique proprement dite (MAM), qui est restée,

- le Det Ass Mil Instr (DAMI), qui est officiellement partie lors de l'arrivée de la MINUAR en Nov 1993 mais dont on aurait revu certains membres en civil par après,
- les renforts permanents (Det NOROIT), qui ont quitté le Rwanda dès l'arrivée de la MINUAR en Nov 93

La France avait en outre organisé un système d'écoute radio et aurait perdu 2 militaires faisant partie du groupe d'intervention de la gendarmerie Nationale (GIGN) au cours des opérations aux alentours du 7 avril 1994.

Le colonel ne possède aucune preuve concrète au sujet de l'influence précise des français sur les événements survenus au Rwanda à partir du 6 avril 1994. Il sait toutefois que les français font aveuglement ce qu'ils veulent faire sans "prendre des gants" et avec tout le poids qu'il faut.

Il connaît le commandant français (major) de Saint Quentin qui fait partie de la MAM (Para) et qui résidait dans le camp de Kanombe. De ce fait il est parfaitement plausible qu'il était parmi les premiers sur les lieux de l'accident d'aviation le 6 avril 1994 au soir. Il n'avait rien à voir avec les gardes présidentielles et encore moins avec l'interhamwe.

D'après le Colonel, ni la FAR ni le FPR ne possédait des missiles.

Inf acte
[Signature]
 le 7.7.94